

Citoyens et Justice  
Thierry LEBEHOT, Président  
351 Boulevard Wilson  
33073 BORDEAUX CEDEX

Paris, le 30 mai 2012

*La Présidente*

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier qui fait état de vos inquiétudes concernant notre proposition de création d'un service public départemental de l'insertion des personnes placées sous main de justice.

Notre proposition, élaborée à l'occasion du projet de loi pénitentiaire, a de nouveau été présentée lors de l'examen du projet de loi de programmation de l'exécution des peines. Cette proposition a été ajoutée au texte par la commission des lois du Sénat, puis non retenue lors des débats devant les sénateurs qui l'ont jugée particulièrement intéressante tout en soulignant la nécessité d'une concertation préalable avec toutes les parties concernées : associations, administration pénitentiaire, services sociaux déconcentrés de droit commun et pouvoirs publics.

La notion de service public, telle que nous la mettons en avant, ne positionne pas les associations comme prestataires des pouvoirs publics mais comme partenaires. Notre objectif est de défendre les principes fondamentaux sur lesquels repose un service public : continuité de la prise en charge (avec la mise en place d'un suivi personnalisé, sans rupture, notamment entre le pré et le post sentenciel), égalité face au service; adaptation des prestations aux besoins des personnes. Dans cette perspective, l'Etat conserve évidemment la responsabilité stratégique mais les associations peuvent être à l'initiative d'actions et engager des relations contractuelles dynamiques autres que le recours au marché public.

Certes, la création d'un service départemental ne résoudra pas tous les problèmes de coordination rencontrés sur le terrain. Mais elle nous semble indispensable pour répondre à un triple défi : d'abord, coordonner dans l'intérêt des personnes des actions actuellement dispersées, ensuite, assurer un lien régulier et constant avec les services sociaux de droit commun, enfin, éviter qu'un trop grand nombre de personnes ne se retrouvent à la rue faute d'une préparation suffisante en amont de la sortie de prison.

Cette proposition n'est pas contradictoire avec la nécessité que nous partageons d'élaborer un programme territorial. Mais celui-ci ne constitue pas selon nous un cadre suffisamment opérationnel pour permettre un accompagnement effectif de toutes les personnes placées sous main de justice.

Notre priorité reste le développement des mesures alternatives à l'incarcération et la préparation le plus en amont possible à la sortie. Ce service départemental de l'insertion des personnes placées sous main de justice y contribuerait.

Je reste à votre disposition pour échanger sur cette question.

Je vous prie de croire en l'expression de ma respectueuse considération.

Nicole Maestracci

